

14ème législature

Question N° : 93129	De Mme Fanélie Carrey-Conte (Socialiste, écologiste et républicain - Paris)	Question écrite
Ministère interrogé > Écologie, développement durable et énergie		Ministère attributaire > Transports, mer et pêche
Rubrique > transports	Tête d'analyse > réglementation	Analyse > transport de personnes à vélo. TVA. remboursement.
Question publiée au JO le : 09/02/2016 Date de changement d'attribution : 12/02/2016		

Texte de la question

Mme Fanélie Carrey-Conte attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la récupération de la TVA concernant le transport de personnes à vélo. En effet, dans une démarche écologique notamment, ce type de transport se développe rapidement. Or à ce jour, seules les entreprises transportant des marchandises à vélo peuvent récupérer la TVA et non celles proposant des transports de personnes à vélo. Dans une démarche de protection de l'environnement, afin d'encourager et de soutenir le transport collectif de personnes par un véhicule ne polluant pas, il lui demande dans quelle mesure une telle réglementation pourrait s'appliquer sur les transports de personnes à vélo.